

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

SEANCE DU MARDI 29 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 29 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de GARONS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
25	18	20	18 avril 2025	18 avril 2025

Présents tous les membres sauf : Madame Jessica CHARLEMOINE qui donne procuration à Madame Josiane GAUDE et Monsieur Francis LEJEUNE qui donne procuration à Monsieur Jean GIRAUD.

Absents excusés : Mesdames Nathalie PADE, Laurence TRAZIC et Viviane XAYKAO, Messieurs Alain LASSERRE et Saad AMARA.

Secrétaire de séance : Madame Josiane GAUDE.

Objet de la délibération DE202504 10 - MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame Josiane GAUDE, Adjointe déléguée aux Finances, rapporte que par délibération en date du 16 Mars 2017, il a été décidé de la tarification des droits d'occupation du domaine public.

Elle indique que les tarifs des redevances d'occupation du domaine public n'ont pas été révisés depuis plusieurs années, il apparait donc nécessaire de les actualiser.

Elle rappelle que ces droits sont des actes unilatéraux, précaires, révocables à tout moment par la personne publique propriétaire.

Elle propose ainsi à l'assemblée de fixer les redevances de la façon suivante à compter du 1^{er} mai 2025 :

TARIFS DROITS ET REDEVANCES DIVERS	DUREE	UNITE DE COMPTE	TARIF
OCCUPATION TEMPORAIRE			
stationnement de benne (hors place de stationnement)	Par jour	forfait	10,00€
installation terrasse à titre commercial (café, bar, restaurant, autre...)	Par an	M²	20,00€
véhicule de vente ambulante (pizza, hors marché hebdomadaire ou animation municipale) sans terrasse	Par mois	par véhicule	20,00€
véhicule de vente outillages ou autres matelas...	Par jour	Par véhicule	10,00€
Vente Fleurs lors de la toussaints devant cimetières	Par jour	forfait	8,00€

Marché prix au mètre linéaire	Par jour	au ml	1,00€
Buvette temporaire hors associations locales	Par jour	forfait	100,00€
Cirque			
1- emprise (chapiteau, véhicules, matériels, animaux...) < à 500m ²	Par jour	forfait	10,00€
2- emprise (chapiteau, véhicules, matériels, animaux...) > à 500m ²	Par jour	forfait	50,00€
FESTIVITES MUNICIPALES			
manèges	Fête	forfait	100,00€
activité pour jeunes (pêche aux canards, loterie, grue à peluches, circuit...)	Fête	Forfait/attraction	50,00€
Buvette et restauration assise café de la Grand' Rue SANS contribution aux frais d'organisation /animations	Fête	forfait	1000,00€
Restauration assise	Fête	forfait	200,00€
véhicule de vente ambulante de restauration (pizza, buvette, snacks...) à l'occasion des animations, festivités organisées sur le domaine public communal	Par jour	forfait	40,00€
Stand de confiserie type barbe à papa, pralines... (hors véhicules de vente ambulante)	Par jour	forfait	15,00
Buvette manifestations associatives	-	-	GRATUIT

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : de fixer les redevances telles que détaillées ci-dessus, à compter du 1^{er} mai 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Josiane GAUDE

Secrétaire de Séance




Yves RODRIGUEZ
Maire de Garons



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.